

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er juin 2023

---

ABROGER LE REcul DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET PROPOSER LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N° 1299)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 17

présenté par

M. Di Filippo, M. Cordier, M. Dive, M. Kamardine, Mme Petex-Levet, M. Viry, M. Dubois et  
M. Brigand

-----

**ARTICLE 2**

Compléter l'alinéa 1 par la phrase suivante :

« Au cours de cette conférence, un état des lieux du niveau des pensions de réversion pour les retraités veufs et des pistes d'amélioration envisageables est établi. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à mieux déterminer les conditions requises pour favoriser autant que possible le maintien du niveau de vie du conjoint survivant.